

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition "Oui à la sécurité routière, oui à la 3ème voie autoroutière entre Lausanne et Genève"
(14'250 signatures)

La Commission des pétitions, composée de Mmes Verena Berseth Haged, Christine Chevalley, Susanne Jungclaus Delarze, Lise Peters, Jacqueline Rostan (qui remplace Grégory Devaud) et de MM. Jean-Michel Favez (qui remplace André Marendaz), Félix Glutz, Jacques Nicolet (qui remplace Jean-Robert Aebi), Pierre-André Pernoud, Michel Renaud (qui remplace Florence Golaz), Philippe Reymond, Claude Schwab, Jean-Jacques Truffer (qui remplace Claudine Wyssa), sous la présidence de M. Jérôme Christen, a siégé en date du 8 octobre 2008.

Nos vifs remerciements vont à M. Frédéric Ischy, qui a tenu les notes de séance.

Description de la pétition

La pétition "Oui à la sécurité routière, oui à la 3ème voie autoroutière entre Lausanne et Genève ", soutenue par 14'250 signatures, a été déposée le 26 août 2008.

Lancée à fin mai 2008 par un Comité regroupant les organisations économiques, les clubs automobiles et des élus du centre et du centre-droite vaudois, la pétition populaire demandant notamment la réalisation de la 3ème voie autoroutière entre Genève et Lausanne a été largement soutenue par la population vaudoise. 14'250 signatures ont été récoltées en moins de trois mois.

Un cri du cœur des vaudois pour assurer la sécurité et la fluidité du trafic.

Audition d'une délégation des pétitionnaires représentés par M. Patrick Eperon, M. Jean-Claude Chappuis et Mme Christine Walter-Luz

Les pétitionnaires exposent leurs arguments.

La densité du trafic autoroutier entre Lausanne et Genève s'avère d'ores et déjà problématique ; les prévisions de goulets d'étranglement autoroutiers 2020 se montrent alarmantes pour l'axe en question ; l'évaluation du trafic voyageur 2030 laisse penser que les transports publics ne suffiront pas à absorber la hausse pronostiquée ; l'Office fédéral des routes dispose d'une enveloppe budgétaire en particulier, le fonds d'infrastructure, dévolu notamment à l'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales, ceci à hauteur de 5,5 milliards.

En conséquence, les pétitionnaires demandent : la création, d'ici 2009, d'un fonds routier cantonal pour l'entretien du réseau des routes cantonales, l'élargissement à 3 voies de l'A1 entre Saint-Prex et Genève, la réalisation d'un contournement autoroutier souterrain de Morges, l'élimination du goulet d'étranglement autoroutier de Crissier, l'amélioration des sorties et/ou jonctions autoroutières

surchargées, ainsi que le préfinancement d'une 3ème voie CFF Lausanne-Genève et/ou d'une 4ème (Lausanne-Renens-Allaman).

Selon les pétitionnaires, les solutions envisagées présentent les principaux avantages de disposer d'ores et déjà d'un financement possible par la Confédération pour ce qui est des projets relevant du domaine de compétences de cette dernière, de se trouver aucunement en concurrence avec l'option de la 3ème et/ou 4ème voie ferroviaire et d'œuvrer à l'amélioration de la sécurité routière.

Finalement, les pétitionnaires mettent l'accent sur la nécessité pour le Canton d'agir vite : par exemple, le message du Conseil fédéral aux Chambres fédérales concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement autoroutiers est prévu en décembre 2009 ! M. Eperon précise à ce propos que la première partie de ces consultations, qui prend fin en octobre 2008, concerne des aspects fondamentaux mais peu controversés (adaptations légales découlant de la reprise par la Confédération de la propriété des autoroutes et de certaines routes principales cantonales). La deuxième phase des consultations (début 2009 déjà) portera elle sur le programme d'élimination des goulets d'étranglement. Le Canton de Zurich s'est d'ores et déjà bien préparé à faire valoir ses intérêts en la matière. Le Canton de Vaud aurait ainsi avantage à faire de même.

Audition de Monsieur Pascal Bovey, chef de la Division gestion du réseau au sein du Service des routes

M. Bovey rappelle le contexte historique de transfert récent des autoroutes des Cantons à la Confédération, donne les grandes lignes du Plan sectoriel des transports de la Confédération et les principes d'action dudit plan pour l'espace lémanique (maintenir la fonctionnalité des routes nationales et du réseau ferroviaire ; décharger le réseau routier local, en particulier par l'amélioration de la fonctionnalité des routes nationales ; garantir à court, moyen et long terme la fonctionnalité des infrastructures de transport d'importance nationale). A ce titre, M. Bovey souligne la recherche de différentes solutions possibles (approche multimodale et pas uniquement routière) aux problèmes détectés (bouchons autoroutiers...).

En ce qui concerne les améliorations autoroutières en Pays de Vaud, sont à l'examen ou envisagés : le contournement de la partie Ouest de l'agglomération Lausanne-Morges, le réaménagement de l'A1 entre Ecublens et la Maladière, la nouvelle jonction autoroutière d'Ecublens/Venoge, l'adaptation de l'échangeur de Crissier et la bretelle de Lausanne-Est (A9).

M. Bovey met l'accent sur l'indispensable compatibilité des améliorations prévues avec les projets d'agglomération et, en prenant exemple du nouveau contournement de Morges en cours d'examen, insiste sur la complexité des études et le grand nombre d'étapes nécessaires à la réalisation de tout projet.

Délibérations

La majorité de la commission estime que la pétition doit être soutenue au vu du nombre très important de signatures que celle-ci a récoltées.

La commission considère que la pétition forme une addition des différentes interventions parlementaires déposées sur le sujet. A ce titre une réponse intégrée du Conseil d'Etat devrait tenir compte de l'ensemble des dites interventions parlementaires ainsi que de la pétition.

Tout en sachant que les décisions sur les sujets abordés par la pétition se prennent à Berne, la démarche des pétitionnaires vise à renforcer le développement de la mobilité de la région Vaud-Genève.

Vote

Par 8 voix contre 3 et 3 abstentions, la commission propose au Grand Conseil de prendre en

considération la pétition.

Gimel, le 24 novembre 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Philippe Reymond*